

Image not found or type unknown



Que doi-je faire? licenciement pour inaptitude!!!

Par **bzh85**, le **27/05/2009** à **17:30**

Bonjour, J'attends mon licenciement pour le 3 juin 2009 mais j'ai peur que mes employeurs abusent de mes méconnaissances en ce qui concerne le droit du travail pour m'entourlouper!!! Ca ne serait pas la première fois. J'aurais aimé que qq'un puisse m'aider et surtout me dise a quels versements et quel montant j'ai droit pour qu'a la signature du licenciement je ne sois pas lésée. J'ai été embauchée en CDI au 9 juin 2008 en tant que préparatrice de commandes manutentionnaire, le 19 mars 2009 la médecine du travail me déclare inapte a mon poste et tout poste nécessitant; station debout prolongée, mouvement répété des épaules et j'en passe... Mon entreprise, 1 mois après la décision de la medecine du travail, tente de me trouver un poste en reclassement mais rien n'est a pourvoir. Donc je serais virée le 3 juin! Quel droit ai-je? je n'ai meme pas un an d'ancienneté je n'ai jamais pris mes congés payés, je ne touchai que 889,35 euros par mois, je n'ai pas put effectuer mon préavis d'un mois. Je reste dispo si , pour m'aider il vous faut plus de précisions. Merci d'avance